

Impôts locaux : un examen au cas par cas par les services fiscaux du Loiret

■ Le ministère du Budget a donné en partie raison aux associations de locataires. Leurs impôts seront revus, peut-être à la baisse. En tout cas, d'autres critères seront enfin pris en compte par l'administration.

Les impôts locaux de La Source continue à alimenter le débat. « Pour les Sourciens, c'est une évidence : le montant de leurs impôts locaux est surévalué si on les compare aux autres quartiers de la ville et des communes voisines », affirme Christiane Dumas, présidente de l'AHLS (association des habitants de La Source).

Pour mémoire, deux bailleurs (l'OPAC d'Orléans et Pierres et Lumières) ont obtenu la révision de la baisse du coefficient d'entretien, qui constitue l'un des éléments de calcul de la valeur locative. Ce sujet a été abordé au ministère du Budget le 5 avril (notre édition du 7 avril), où deux points ont été actés. D'une part, le cabinet du ministre propose un examen des demandes proposées par les autres bailleurs sociaux. D'autre part, le cabinet s'est engagé à prendre contact avec la direction des services fiscaux du Loiret pour mettre en œuvre un examen au cas par cas des demandes



MERCREDI, A LA SOURCE. De nombreux propriétaires de pavillons ont effectué des travaux d'entretien.

de tous les propriétaires de pavillons. Ceux-ci solliciteront une révision de leur coefficient d'entretien pour que le calcul des impôts locaux prenne en compte la situation réelle de leur habitation.

Une enquête approfondie

C'est pour mettre en œuvre, ce second engagement, qu'à sa demande, Jean-Pierre Sueur, sénateur, Christiane Dumas, Antoine Le Querre, vice-président et Maxime Ghio membre du conseil d'administration de l'AHLS, ont été reçus par

Francis Delobelle, directeur des services fiscaux du Loiret, vendredi dernier. Ce dernier a annoncé à la délégation que suite aux engagements pris par le ministère, une enquête approfondie sur les éléments du calcul des valeurs locatives sera effectuée par les services des impôts sur un échantillon de 300 à 500 pavillons du quartier. Cette enquête débutera en juin et s'achèvera avant la fin de 2006.

Jean-Pierre Sueur se réjouit « de constater que l'engagement pris au ministère va se traduire par une telle enquête

approfondie, dont il existe peu de précédents. Cette enquête doit permettre de mettre en évidence les situations qui pourront être revues, compte tenu des règles en vigueur. Ses conclusions s'appliqueront au-delà de l'échantillon retenu pour l'étude aux pavillons parmi les 1.800 qui existent à La Source, et présentent des caractéristiques liées notamment aux travaux qui ont dû être effectués. Dans le cadre des mêmes règles, une révision doit être prise en compte pour le calcul de leur valeur de locative ».